



Travailler plus longtemps ?

“On vit plus vieux, il faut travailler plus longtemps” ■ Cette rengaine est régulièrement avancée pour justifier l’allongement de la durée de cotisation et le report de l’âge de départ à la retraite ■ Pourtant, à y regarder de plus près, cet apparent bon sens ne résiste pas à l’analyse ■

Un progrès social !

L’accroissement de l’espérance de vie ne date pas d’aujourd’hui. L’institut national d’études démographiques (Ined) le fait remonter à 250 ans. Certes interrompue par les guerres, la progression de l’espérance de vie à la naissance est régulière. De 30 ans à la fin du 18^{ème} siècle, elle passe à 37 ans en 1810 pour atteindre 45 ans en 1900. Au 20^{ème} siècle, grâce à une forte chute de la mortalité infantile, elle dépasse 80 ans en 2004.

baisse régulière du temps passé au travail

Cet accroissement de l’espérance de vie n’a pas empêché que le temps passé au travail diminue régulièrement : la durée hebdomadaire de travail a diminué, ainsi que le nombre d’heures passé au travail dans une vie. En France, du 19^{ème} siècle à la fin du 20^{ème} siècle, le temps de travail annuel individuel a été divisé par deux pendant que le nombre d’emplois augmentait de trois quarts.

Cela a été permis par un accroissement de la productivité horaire du travail supérieur à celui de la richesse produite. Ainsi, durant cette même période, la productivité horaire a été multipliée par environ 30, la production par 26 et l’emploi total par 1,75. “L’espérance apparente de vie professionnelle”, qui fournit une estimation du nombre d’années travaillées, a ainsi baissé pour les hommes de 20 ans entre 1930 et 2000.

prendre en compte l’espérance de vie en bonne santé

La conclusion à tirer de ces chiffres est sans ambiguïté : le partage de la richesse produite peut permettre que l’accroissement de l’espérance de vie s’accompagne d’une diminution du temps passé au travail. C’est ce que l’on appelle le progrès.

Mais, de plus, il faut prendre en compte l’espérance de vie « en bonne santé », c’est-à-dire sans incapacité majeure. Une étude de l’Ined indique : « Ainsi, à 60 ans, un homme peut espérer vivre encore 21 années, mais avec seulement la moitié sans aucune des incapacités considérées dans l’étude. Et si les femmes ont une espérance de vie plus longue que les hommes, elles passent finalement plus d’années avec des incapacités, en particulier avec des incapacités modérées ». On voit donc que tout départ en retraite tardif obère de façon non négligeable le temps dont les salariés disposent pour jouir réellement de leur retraite.

Contre-vérités !

Les chiffres fantaisistes sont avancés pour essayer de montrer qu’il y aurait une amplification de la croissance de l’espérance de vie qui rendrait indispensable de travailler plus longtemps. Ainsi, le secrétaire général de l’UMP, Xavier Bertrand, affirme que « Quand la retraite a été mise en place à 60 ans, avec application en 1982, vous aviez au moment où vous partiez en retraite dix ans d’espérance de vie. Aujourd’hui quand vous prenez votre retraite à 60 ans, vous avez vingt deux ans d’espérance de vie ».

Tout d’abord, le chiffre cité pour la période actuelle ne concerne que les hommes (21,7 ans), l’espérance de vie à 60 ans étant de 27 ans pour les femmes. Mais surtout, l’espérance de vie à 60 ans n’était pas de 10 ans en 1980, mais de 17,3 ans pour les hommes et de 22,4 ans pour les femmes.

L’espérance de vie en 30 ans n’a donc pas progressé de 10 ans, mais de 4,6 ans chez les femmes et de 4,9 ans chez les hommes. Un rythme sans rapport avec celui évoqué par Xavier Bertrand.

Le Medef n’est pas en reste dans le traficotage des chiffres. Il affirme ainsi que l’espérance de vie à 60 ans augmenterait d’un trimestre par an. Or, entre 2000 et 2010, elle a augmenté de 1,5 an, soit 0,6 trimestre par an et encore moins dans la décennie précédente.

Le Conseil d’orientation des retraites (COR) a d’ailleurs récemment montré que l’allongement de l’espérance de vie accroîtrait le nombre de retraités de façon relativement modeste, 3 % à l’horizon 2020 et 17 % à l’horizon 2050. Rien donc qui ne peut être collectivement maîtrisé.

De plus, si le nombre de retraités croît jusqu’en 2035 à cause du départ à la retraite des générations du baby-boom, il décroît par la suite car les générations suivantes sont moins nombreuses.

“Si les autres le font, pourquoi pas nous ?”

Les exemples des autres pays européens sont appelés à la rescousse pour justifier le report de l'âge de départ à la retraite.

Ainsi, l'Allemagne a programmé de reculer progressivement l'âge de départ à la retraite à 67 ans. Si les Allemands, et d'autres comme les Espagnols ou les Italiens, le font, pourquoi pas nous ?

Nous ne discuterons pas ici de la validité d'une telle mesure pour ces pays. Elle y est très contestée dans ces pays mêmes. Il serait d'autre part facile d'ironiser sur le fait que copier sottement ce qui se fait ailleurs n'est pas d'une grande originalité politique.

Mais là n'est pas l'essentiel. En effet, la France est une exception démographique en Europe avec un taux de fécondité de 2 enfants par femme en 2008.

L'Espagne, l'Italie et l'Allemagne frôlent 1,4 enfant par femme comme un certain nombre d'autres pays européens, ce qui ne leur permet pas d'assurer le renouvellement des générations.

Vouloir s'aligner en matière de retraite sur les autres pays européens est donc stupide et revient à vouloir appliquer la même politique de chauffage à Helsinki et à Palerme.

Travailler moins, c'est possible !

Le gouvernement argue du fait que l'âge moyen de liquidation de la retraite est de 61,5 ans pour justifier un report de l'âge légal au-delà de 60 ans. C'est confondre, volontairement, âge de liquidation de la retraite et âge de cessation d'activité. En effet, ce dernier est de 59 ans en moyenne et 6 salariés sur 10 sont hors emploi (chômage, invalidité, inactivité ou dispensé de recherche d'emploi) au moment de liquider leur retraite. Ainsi, très souvent, les salariés ayant eu une carrière courte et heurtée, en particulier les femmes, liquident leur retraite à 65 ans pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein sans décote, alors même qu'ils sont déjà hors du marché du travail. Or, reporter l'âge légal de la retraite au-delà de 60 ans aurait aussi pour conséquence de se débarrasser de la borne des 65 ans qui permet de partir sans décote et qui serait reculée d'autant.

On mesure donc l'hypocrisie qu'il y a à vouloir reporter l'âge légal de départ à la retraite ou à augmenter la durée de cotisation, car, au vu de l'état du marché du travail, il sera de plus en plus difficile de réunir les annuités requises pour avoir une pension à taux plein, les entreprises se débarrassant de leurs salariés avant 60 ans. De plus, les jeunes entrent de plus en plus tard dans la vie active et de nombreux salariés, dont une majorité de femmes, ont des carrières discontinues et n'arrivent déjà pas à réunir le nombre d'annuités demandé.

L'augmentation de la durée de cotisation ou le report de l'âge légal de départ à la retraite auront des conséquences importantes lors de la liquidation de la retraite et se traduiront donc en pratique par une pension réduite pour le plus grand nombre.

Hypocrite encore, car vouloir faire travailler les salariés plus longtemps revient aussi à rompre le contrat entre générations. Car la solidarité intergénérationnelle a deux faces. Si les actifs paient les pensions des retraités, en contrepartie, les salariés âgés laissent leur place sur le marché du travail aux nouvelles générations. Cette exigence est d'autant plus forte que le chômage de masse perdure. Décaler l'âge de départ à la retraite revient à préférer entretenir le chômage des jeunes plutôt que de payer des retraites.

La retraite par répartition repose sur un double contrat implicite. Le travail fourni par la génération qui part à la retraite bénéficie à la génération suivante et cette dernière prend en charge les retraités. Ainsi chaque génération monte sur les épaules de la précédente et la création de richesse est partagée entre actifs et retraités. C'est ce contrat intergénérationnel que le gouvernement et le patronat tentent de détruire en voulant faire travailler plus longtemps les générations les plus jeunes.

Ce contrat intergénérationnel doit d'autant plus perdurer que les besoins de financement

Est-ce que le sort des êtres humains est de travailler jusqu'à n'en plus pouvoir pour permettre que les dividendes versés aux actionnaires continuent leur croissance faramineuse ?

ne sont pas faramineux. Le rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) de 2007 indique ainsi qu'il faudrait, à législation constante, 1 point de PIB à l'horizon 2007 et 1,7 point à l'horizon 2040. Rien qui ne peut être comblé quand on sait que 1 point de PIB représentait 10 % des dividendes versés aux actionnaires des sociétés non financières en 2007 et que la part des dividendes dans le PIB est passée de 3,2 % en 1982 à 8,5 % en 2007. Des marges de manœuvre existent donc pour financer les retraites.

Mais surtout est-ce que travailler plus longtemps est une solution acceptable alors que les conditions de travail se détériorent, que la souffrance au travail se développe et que de nouvelles pathologies apparaissent ? Disons le tout net, alors que la productivité du travail ne cesse de progresser, il faut travailler non pas plus, mais moins !